

DEL2024\_04\_073

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 27  
Votants : 34



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 avril 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Zoé AHOUANGONOU (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

Mme Maria DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF VACANCES APPRENANTES PRINTEMPS 2024 DANS LE 1ER DEGRE**

#### *Sur proposition de Marie-Claude HUART.*

Les vacances apprenantes ont pour objectifs d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels.

Ce dispositif est l'occasion de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs pendant les vacances scolaires qui peuvent pour certains élèves parmi les plus fragiles constituer un risque de rupture et de décrochage scolaire important.

Il répond à trois enjeux essentiels :

- lutter contre le décrochage scolaire en conservant le lien avec l'école pendant la période cruciale des vacances scolaires et en proposant un programme de renforcement scolaire pour les élèves qui en ont besoin.
- permettre à des enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances de bénéficier d'actions éducatives, culturelles, sportives et de plein air.

DEL2024\_04\_073

- ouvrir la sensibilité des jeunes aux enjeux contemporains du climat et de la biodiversité grâce à des activités de découverte de la nature.

Les élèves s'inscrivent sur la base du volontariat. Il revient toutefois aux membres de la communauté éducative d'identifier les élèves qui pourraient tirer bénéfice du dispositif et de les encourager à s'inscrire.

De nombreuses activités éducatives dans les domaines scolaire, culturel, sportif et de loisirs sont proposées. Elles dépendent du projet éducatif intégré au projet d'établissement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 2125-1,

Considérant que la ville de Montfermeil soutient le dispositif vacances apprenantes en mettant les locaux de l'école élémentaire J.B.Clément à disposition de l'Education Nationale durant les vacances de printemps 2024,

Considérant qu'il est nécessaire de préciser l'organisation et les conditions relatives à la mise à disposition des locaux constitués des salles de classe, des sanitaires et tout autre lieu nécessaire aux activités par la signature d'une convention,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la convention de mise en œuvre du dispositif vacances apprenantes printemps 2024,
2. De dire que les locaux seront mis à disposition à titre gracieux durant cette période.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée et tout document afférent à la mise à disposition.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,  
**Maria DA SILVA**



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

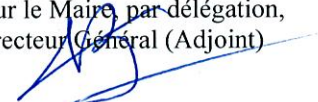
Transmis le 02.05.2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 02.05.2024

Montfermeil, le 02.05.2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.